

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le mardi 3 septembre 2019 à 20 h 00 et à laquelle sont présents Harold Noël, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Yves-André Beaulé, Jean Côté, Lison Berthiaume, Nancy Duchaine, Marie-Claude Laflamme.

Mot du maire

M. Harold Noël, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2019-109

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 3 septembre 2019

Il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 3 septembre 2019:

- 1. Mot du maire**
- 2. Correspondance**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 3 septembre 2019**
- 4. Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 5 août 2019
- 5. Dépôt de document**
- 6. Administration**
 - 6.1 Adoption du règlement 422 modifiant le règlement décrétant les dispositions administratives concernant le zonage, le lotissement et la construction dans le village de Sainte-Pétronille numéro 175 relativement aux conditions particulières à l'émission du permis de construire
 - 6.2 Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures – 9, rue d'Orléans
 - 6.3 Protocole d'entente avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Surveillance des travaux
 - 6.4 Demande de financement ABIO
 - 6.5 Travaux de réfection- Rue des Chênes Sud
- 7. Comptes à payer**
- 8. Divers**
 - 8.1 {titre}
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la session**

ADOPTÉE

2019-110

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 5 août 2019

Il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par Madame Marie-Claude Laflamme d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 5 août 2019 avec la correction suivante :

Avis de motion - Règlement numéro 422 modifiant le règlement décrétant les dispositions administratives concernant le zonage, le lotissement et la construction dans le village de Sainte-Pétronille numéro 175 relativement aux conditions particulières à l'émission du permis de construire : Changer la date effective de la servitude pour le 5 avril 1987.

Résolution 2019-101 : Changer la date effective de la servitude pour le 5 avril 1987.

ADOPTÉE

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiment - Août 2019

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiment - Août 2019.

Sainte-Pétronille

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
EXCAVATION- REMBLAI	1		0,00
NOUVELLE CONSTRUCTION ACCESSOIRE	1	200 000,00	0,00
PISCINE	1	25 000,00	0,00
RÉNOVATION	4	55 000,00	0,00
Totaux	7	280 000,00	0,00

2019-111

Adoption du règlement 422 modifiant le règlement décrétant les dispositions administratives concernant le zonage, le lotissement et la construction dans le village de Sainte-Pétronille numéro 175 relativement aux conditions particulières à l'émission du permis de construire

Attendu que le règlement # 175 doit être modifié.

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par madame Lison Berthiaume d'adopter le règlement suivant :

But du règlement

La présente modification règlementaire consiste à modifier l'article 24 du règlement décrétant les dispositions administratives concernant le zonage, le lotissement et la construction dans le village de Sainte-Pétronille numéro 175 afin de prévoir la possibilité d'accorder un permis de construire à un lot adjacent à une voie de circulation sur laquelle une servitude de passage enregistrée avant le 1^{er} janvier 1989 en faveur du lot sur lequel doit être érigée une construction.

La Municipalité de Sainte-Pétronille, par son conseil municipal, décrète ce qui suit :
Modification au règlement décrétant les dispositions administratives concernant le zonage, le lotissement et la construction dans le village de Sainte-Pétronille numéro 175 relativement aux conditions particulières à l'émission du permis de construire

Article 1

L'article 24 du Règlement décrétant les dispositions administratives concernant le zonage, le lotissement et la construction dans le ville de Sainte-Pétronille numéro 175 est modifié en remplaçant le paragraphe d) par le texte suivant :

« le lot sur lequel doit être érigée une construction ne soit adjacent à une rue publique ou à une rue privée identifiée comme une rue existante à l'annexe A du Plan d'urbanisme #154 ou à une voie de circulation sur laquelle une servitude de passage enregistrée avant le 1^{er} janvier 1989 en faveur du lot sur lequel doit être érigée une construction. Il peut de plus être desservi par un droit de passage dans les cas prévus à l'article 4.3 du règlement de lotissement ».

Article 2

Le présent règlement est en vigueur conformément à la Loi

Adopté à Sainte-Pétronille, ce 5e jour du mois d'août 2019

ADOPTÉE

2019-112

Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures – 9, rue d'Orléans

Attendu que Mme Maryse Grondin, propriétaire du 9, rue d'Orléans à Sainte-Pétronille a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

Attendu que cette adresse est située dans la zone R-2 S-2;

Attendu que cette demande a pour but de permettre la construction d'un garage en cour avant plutôt qu'en cour arrière;

Attendu que selon l'article 78 du règlement # 151 sur le zonage à Sainte-Pétronille, un bâtiment secondaire ne peut être placé que derrière le bâtiment principal;

Attendu que la configuration du terrain empêche la requérante de respecter cet article du règlement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par Madame Marie-Claude Laflamme d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

2019-113

Protocole d'entente avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Surveillance des travaux

Attendu que la municipalité travaille actuellement à l'implantation d'un système d'assainissement des eaux usées sur son territoire ;

Attendu que la participation du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est nécessaire dans ce dossier ;

Attendu qu'un protocole d'entente doit être adopté pour la surveillance des travaux ;

Attendu qu'un protocole d'entente a été proposé à la municipalité ;

Attendu que ce protocole doit être approuvé par le Conseil et signé par le maire et le directeur général de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé d'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit protocole.

ADOPTÉE

2019-114

Demande de financement ABIO

Attendu que l'Association bénévole de l'Ile d'Orléans (ABIO) a fait une demande d'aide financière au Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Laflamme et appuyé par monsieur Éric Bussière de verser un montant de 1 000 \$ à l'ABIO.

ADOPTÉE

2019-115

Travaux de réfection- Rue des Chênes Sud

Attendu que des travaux d'asphaltage sont nécessaires sur la rue des Chênes Sud;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Éric Bussière d'engager JMD Excavation pour effectuer les travaux au montant de 7 400 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2019-116

Comptes à payer

Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé de payer les comptes suivants :

Avantis Coopérative	226.73
Bell Mobilité	92.98
Club de gold Orléans	740.00
CNESST	993.84
Desjardins Sécurité Financière	1 063.30
Distribution JFC	100.00
Englobe	8 968.05
Fabrique Sainte-Famille-de-l'Ile-d'Orléans	230.00
Fond d'information sur le territoire	8.00
Gardaworld	455.30
Groupe CT	606.06
Hydro Québec	1 057.18
MRC (Incendie)	78 502.00
MRC (Tenue à jour)	1 133.87
MRC (ordures)	7 770.00
MRC (journal)	574.67
MRC (assurance salaire)	950.50
Petite caisse	166.35
Produits Capital	624.83
Receveur général Canada	1 034.51

Retraite Québec	221.34
Revenu Québec	4 044.77
Salaires - Employés	13 073.05
Salaires - Élus	4 509.00
Sani-Bleu	189.71
Société canadienne des Postes	76.77
Stéphane Drolet	69.41
Trafic Contrôle	442.65
Ultima (Assurance)	16 345.00
Valérie Chevanel (horticultrice)	3 909.14
Videotron	415.95
Visa Desjardins	445.87
Total	<u>149 040.83</u>

ADOPTÉE

Activités communautaires

La fête des bénévoles et des nouveaux arrivants aura lieu le 30 novembre 2019

Travaux sur le boisé

Début des travaux: Fin septembre 2019.

Fin des travaux: Fin octobre 2019.

Période de questions

2019-117

Levée de la session

Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté de lever la session à 21 h 12.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Harold Noël, maire